l'actif sur le passif, lequel s'élève à 21 millions de livres sterling, et de 3.800.000 livres (95 millions de francs).

Londres, 17 novembre. — Les arrangements à prendre par le consortium des banquiers anglais pour assurer la liquidation de la maison Baring sont définitivement arrêtés.

Le capital souscrit serait de 9 millions de livres et la Banque d'Angleterre se chargerait du reste.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 17 novembre 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Après avoir entendu M. Lecour qui demande que dans le projet de loi de réorganisation de la caisse des invalides de la marine, les intérêts des vieux marins ne soient pas lésés, et le rapporteur, M. l'amiral Vallon, qui répond que ces réformes donneront satisfaction à tout le monde, la Chambre adopte sans modification le budget de la caisse des invalides de la marine.

La Chambre passe à l'examen du budget de l'Algérie.

M. de la Ferronnays. — En mon nom et au nom de plusieurs de mes collègues, j'ai l'honneur de demander la mise à l'ordre du jour de la nomination d'une commission chargée d'examiner la réorganisation des services de l'Algérie. Sous la réserve de cette observation, mes amis et moi, nous voterons le budget tel qu'il nous est présenté. (Très bien! très bien! à droite.)

Chapitre 1er (administration centrale).

Un amendement de M. de Belleval, tendant à réduire à 60.000 fr. le traitement du gouverneur de l'Algérie, combattu par le rapporteur, est repoussé et les chapitres 1 à 4 (personnel et matériel, publications, subsides), sont adoptés.

Les autres chapitres du budget de l'Algérie (service de sûreté, assistance publique, colonisation, etc.), sont adoptés sans modification.

Les postes et télégraphes

La Chambre aborde le budget des postes et télégraphes.

M. Le Gavrian. — En 1885, le produit net des postes et télégraphes avait été de 31 millions, il est en 1890 de 59 millions.

L'augmentation de la dépense n'est que de 3 millions.

Le travail dépasse maintenant les forces du personnel, il faudrait donc augmenter le nombre et améliorer la situation des agents. Au contraire, la commission du budget propose des diminutions et l'avancement va être à peu près supprimé.

Les journées des facteurs devaient être réduites; il devait être distribué des vareuses à tous les facteurs ruraux.

Ces promesses n'ont pas été réalisées.

Ce sont là de mauvaises économies.

On ne peut exiger toujours davantage d'un personnel à qui l'on ne fait aucun avantage.

Rien n'empêcherait de lui accorder le repos au moins partiel du dimanche. (Très bien! à droite).

Il faudrait remplacer le tarif kilométrique par la création de quatre classes, et prendre diverses mesures qui, sans grever beaucoup le budget, assureraient aux agents une meilleure situation.

Il n'est ni habile, ni juste de faire porter les économies sur un service industriel qui doit être tenu à la hauteur des besoins du public. (Applaudissements à droite.)

M. des Rotours. — Il est de toute nécessité de multiplier les bureaux de poste.

Faute d'argent, l'administration, pour créer des bureaux nouveaux, supprime sans enquête des bureaux qui existent depuis 25 ans ; c'est là un fait très grave.

Il faut que la pénurie du budget qui a amené de pareils résultats, cesse aussi.

Je voterai contre les augmentations qu'on nous propose tant pour le matériel que pour le personnel.

J'appellerai également l'attention de l'administration sur le système belge qui permet de faire transporter une lettre d'urgence en payant une taxe supplémentaire. (Très bien! très bien! à droite.)

M. de Lanessan. — J'ai l'honneur de déposer une proposition aux termes de laquelle un vingtième des recettes du service des postes et télégraphes sera affecté à l'amélioration de l'outillage des postes et télégraphes.

Les facteurs les plus payés touchent 850 francs par an, et font jusqu'à 40 kilomètres par jour, et l'administration ne peut rien faire pour eux, parce que ses bénéfices sont encaissés par le Trésor.

Les autres agents et les employés d'un ordre plus élevé sont dans le même cas.

Un pareil état de choses ne peut se perpétuer, il faut y mettre un terme, dans l'intérêt du personnel et dans l'intérêt du public, c'est-à-dire du commerce et de l'industrie.

Il y a des télégrammes qui mettent deux et trois heures par jour pour aller d'un point de Paris à un autre.

Une voix à droite. — Vous êtes trop indulgent. (Rires).

M. de Lanessan. — Tandis qu'une dépêche de Bombay à New-York met trente minites.

C'est que l'outillage et le personnel sont insuffisants (Très bien très bien.)

M. Rouvier. — Le gouvernement ne peut accepter cette proposition.

Plusieurs députés combattent la proposition de M. de Lanessan.

M. de Lanessan retire son amendement.

Budget des Travaux Publics

La discussion générale est ouverte.

M. Marius Martin critique les dépenses exagérées faites par le ministre, notamment en ce qui concerne les chemins de fer.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h. 45.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire Gouffé

Paris, 17 novembre. — Aujourd'hui et demain, les témoins de l'affaire Eyraud-Bompard recevront leur assignation.

Les débats sont décidément fixés au mardi 16 décembre et trois jours suivants.

Paris, 17 novembre. — Aujourd'hui a eu lieu l'ouverture de la session des assises qui devait juger l'affaire Eyraud, laquelle a été renvoyée à une session ultérieure.

Le président Robert a adressé aux jurés qui s'étaient laissé interviewer par un reporter du *Matin* un discours leur disant que leur indiscrétion portera un réel préjudice aux accusés dont la prévention se trouve prolongée de ce fait.

L'audience publique a été ensuite ouverte. On remarque dans la salle la présence du prince royal de Danemark, assis derrière la Cour.

Le pont sur la Manche

Paris, 17 novembre. — Le rapport de M. Renault, ingénieur de la marine, sur les sondages qu'il vient d'opérer dans le Pas-de-Calais a été remis aujourd'hui officiellement à MM. les ministres des travaux publics et de la marine.

Ce rapport est favorable à l'établissement d'un pont sur la Manche.

Le nouveau ministre de l'agriculture en Allemagne

Berlin, 17 novembre. — Le *Moniteur de l'empire* annonce que le baron Lucios de Balhausen, ministre de l'agriculture, est relevé de ses fonction sur sa demande et remplacé par M. de Heydel Cadow, président du district de Francfort-sur-Oder.

Crimes et suicides à Lyon

Lyon, 17 novembre. — Une épidémie de crimes et de suicides sévit actuellement dans notre ville. Hier on n'a pas eu à enregistrer moins de six suicides : trois individus se sont brûlé la cervelle, deux autres se sont pendus, une jeune femme s'est jetée dans le Rhône. Ce matin, un employé de la Compagnie des eaux s'est tiré quatre coups de revolver dans la tête dans un accès de jalousie.

Enfin hier un nommé Cochez a frappé de deux coups de couteau une femme Gadou qui refusait de vivre plus longtemps sous le même toit ; le même jour un individu, du nom de Carton, a assommé, dans une maison interlope, une fille Marosely dont l'état est désespéré.

M. Crispi à Turin

Turin, 19 novembre. — M. Crispi est arrivé à une heure venant de Rome ; il a été reçu, à la gare, par les autorités et diverses notabilités. La foule était assez nombreuse aux abords de la gare et sur le parcours de l'hôtel de l'*Europe*, où est descendu M. Crispi.

Le tarif général des douanes

M. Dautresme vient de déposer l'amendement suivant au projet de tarif d'entrée du tarif général des douanes.

TISSUS. — N° 440 (tissus pour robes pesant au mètre carré 260 grammes au plus) tarif maximum 211 fr., minimum 140 fr.; n° 441 (draperies proprement dites, pesant au mètre carré 261 à 400 grammes inclus) tarif maximum 270, minimum 220; (401 à 500 gr. inclus) 230, 180, (551 à 700 gr. inclus) 190, 140; au delà de 700 gr., 160, 110; n° 454 (draps casimirs et autres tissus foulés, chaîne coton. La laine dominant, pesant au mètre carré 200 gr. au plus) tarif maximum 200, minimum 160; (201 à 300gr. inclus) 165, 135; (301 à 400 gr. inclus) 135, 110; (401 à 550 gr. inclus) 105, 85; (551 à 700 gr. inclus) 74, 60; (plus de 700 gr.) 50, 45.

La sous-commission des produits fabriqués a chargé M. Berger, rapporteur des métaux, d'ouvrir une enquête sur le relèvement des droits et d'entendre les intéressés.

Elections municipales

Tulle, 17 novembre. — La liste municipale revisionniste a battu la liste républicaine à 600 voix de majorité.

Mort du préfet du Tarn

Alby, 17 novembre. — M. Tardy, préfet du Tarn est mort subitement ce matin.

La santé du roi de Hollande

La Haye, 17 novembre. — L'état du roi est stationnaire.

Le sommeil et l'insomnie alternent irrégulièrement. Les forces restent les mêmes.

Les deux Chambres réunies en assemblée plénière ont fixé à 175.000 la somme qui sera prélevée sur le revenu annuel de la couronne pour les dépenses de la régence.

Naufrage dans l'Adriatique. — Trente-sept victimes

Zara, 17 novembre. — Un navire conduisant des ouvriers de l'île Brazza pour faire la récolte des olives a sombré au milieu d'une violente bourrasque, près d'Almissé

Trente-sept personnes et de nombreuses têtes de bétail ont péri; on a pu sauver 13 personnes.

La princesse Hélène

Paris, 17 novembre. — Le *Figaro* parle ce matin, sous toutes réserves d'ailleurs, d'un projet de mariage entre la princesse Hélène, fille de M. le comte de Paris, et le fils aîné du prince de Galles.

Notre confrère ajoute qu'une supposition accréditée dans le monde monarchique est que la récente visite de la princesse au Saint-Père se rattache aux difficultés religieuses soulevées par ce projet.

Or, nous savons de bonne source que M. le comte de Paris, alors en Amérique, avait fort bien prévu que le voyage de la princesse Hélène donnerait lieu à des commentaires, et le 26 octobre il écrivait :

« Ce voyage n'a d'autre but que celui de voir un pays que la princesse ne connaît pas, quant à une visite au Saint Père, si elle a lieu, elle ne pourra être que celle que pourrait faire au chef de l'Eglise toute catholique, traversant Rome et désirant recevoir pour elle et les siens la bénédiction de sa Sainteté.»

La Paratoloïdine

Berlin, 17 novembre. — Le professeur Koch a donné à son remède contre la tuberculose le nom de Paratoloïdine.

Un krach à New-York

New-York, 15 novembre. — La North River Bank a suspendu ses paiements ; son capital était de 240000 dollars, ses dépôts et prêts atteignaient chacun environ 20.00.000 de dollars et sa clientèle comprenait principalement des négociants en denrées.

La chute de cette banque a été entraînée, non pas par les évènements de Wall street, mais par une avance d'un demi-million de dollars à un syndicat de négociants.

Depuis plusieurs mois, sa réserve était tombée au-dessous de 50 0[0 du minimum légal.

Elle était appuyée par Kidder Peabody et Ce, Brown Brothers (à Londres), Brown Shipley et Ce et Dresdel Morgan et Ce.

Les faillites de J. C. Walcott et Ce et de B. K. True Brokers sont sans importance.

Suicide d'une mondaine russe

Tout Saint-Pétersbourg ne parle en ce moment que d'une dramatique tentative de suicide.

La baronne Marie de Vœlkersahm, jeune femme de trente ans, veuve d'un capitaine de la garde impériale, une des mondaines les plus fêtées dans la haute aristocratie russe, a tenté de se suicider dans sa propriété d'Alexandrovsk, entre Schlusselbourg et Saint-Pétersbourg, en avalant une grande quantité de phosphore rouge. Heureusement, des médecins sont arrivés à temps pour la sauver.

La baronne a refusé énergiquement de dire le motif de son suicide. D'après le bruit qui court dans la capitale, elle aurait tenté de se tuer parce qu'un prince de sang impérial a rompu avec elle une liaison qu'il entretenait depuis quelques mois.

Dès que la baronne sera tout à fait remise, elle recevra l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg.

Un sous-préfet transperçé

Troyes, le 17 novembre. — Une rencontre à l'épée a eu lieu dans les bois de Gruyères, entre M. Schmitt, sous-préfet de Bar-sur-Aube, et M. Maitrejean, conseiller de préfecture.

M. Schmitt a été touché au bas-ventre et au bras droit; son état est très grave.

LA FEMME

Recevoir des égards et de tendres hommages,
Voir, lorsque tu parais, briller sur les visages,
Radieux et contents, la joie et la gaîté ;
Parfumer ton visage au CONGO délectable,
Ce savon sans rival, exquis, inimitable —
Femme, ô reine, voilà ton destin enchanté !
49380d *J. Joubin, au savonnier Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le drame d'Ascq. — Les jours s'écoulent l'un après l'autre et l'instruction ne recueille rien de positif. Demouveaux est toujours en état d'arrestation à la maison d'arrêt de Lille. Il est vrai qu'au cours de son interrogatoire de samedi dernier, il s'est avoué coupable d'un vol, et qu'il peut être retenu pour ce seul chef.

Le mendiant qui a insulté Rosine Maresceux, et dont nous avons donné le signalement, est activement recherché: un mandat d'arrêt est lancé contre lui et on ne le trouve pas. N'y a-t-il pas quelque raison à cette disparition?

Nous croyons utile de dire que la bougie dont s'est servi le criminel était enveloppée dans un feuillet de l'annuaire militaire de 1882; ce feuillet portait le numéro 262. Les annuaires militaires sont rares, en raison du nombre relativement restreint de personnes qui s'y intéressent. Si un brave épicier possédait un de ces annuaires de l'année 1882 et qu'il en ait déchiré les pages pour envelopper les objets qu'il vendait, il est absolument de son devoir d'en informer la justice.

M. l'abbé Dilies se porte bien ; il avait un peu de fièvre hier matin, conséquence naturelle des fatigues qu'il a eu à supporter depuis mardi dernier ; mais M. Follet, qui l'a visité dans la journée, a prédit un rétablissement plus prompt qu'il n'aurait osé l'espérer. Dimanche, à la messe, M. le vicaire d'Ascq a eu la triste mission d'entretenir les paroissiens du crime abominable qui s'est produit ; il l'a fait en termes excellents et après avoir remercié les habitants d'Ascq, au nom de M. le curé, de la filiale sympathie qu'ils lui témoignaient, il les a priés de ne pas le harceler de visites et il leur a annoncé qu'il pourrait reprendre bientot son ministère.

A l'exposition de chrysanthèmes. — L'exposition, qui a beaucoup de succès et qui reçoit beaucoup de visiteurs, sera prolongée jusque mardi soir.

Dimanche matin, vers 10 heures 1[2, MM. Louis Demay, président du Cercle Horticole, et François Farvacques, conseiller municipal et membre de la commission, sont allés chercher à la mairie M. l'adjoint Paul Watine, délégué par M. le maire, pour visiter l'exposition. Au nom de la commission, M. Henri Petit a offert à M. Watine un bouquet de fleurs variées et un lot de chrysanthèmes.

M. Watine a vivement félicité les exposants, et il a assuré le Cercle horticole de Roubaix des vives sympathies de l'administration municipale.

La commission se compose actuellement de MM. Louis Demay, François Farvacques, J.-B. Delplanque, Louis Bossut, Maximilien Delorme et Henri Petit.

La proposition Moreau. — Extrait du *Petit Bottin parisien* publié par Albert Millaud dans le *Figaro* :

MOREAU

Profession : Grands magasins de la Noblesse, assortiment d'aieux à prix fixes. Rayon des Princes. Comptoir des Comtes. Titres garantis sur facture.

Enseigne : Au gendre de M. Poirier.

Blason : Sacs sur parchemin.

Adresse : Rue de la Parcheminerie.

Devisé : « Repeuplons les salons du faubourg Saint-Germain. » (MEILHAC ET HALÉVY.)

Allons, saute, marquis. (REGNARD.)

La centenaire de Wattrelos. — Nos lecteurs se souviennent encore des fêtes qui eurent lieu au mois de juillet dernier, à Wattrelos, pour célébrer le centième anniversaire de Mme veuve Lécroart. La centenaire, depuis cette époque, a conservé, comme par le passé, sa lucidité d'esprit; sa santé est toujours parfaite.

Un artiste dunkerquois, M. Vanhove, vient de faire le portrait de cette digne femme, avec le costume qu'elle portait le jour de son jubilé. La ressemblance est frappante, tous ceux qui la connaissent sont unanimes à le déclarer.

Le portrait de la centenaire est exposé à la vitrine de M. Allart, place de la Liberté, devant laquelle de nombreux curieux ne cessent de stationner.

Réunion de commissions municipales. — Les 4e et 1re commissions se réuniront, le mercredi, 19 novembre, à cinq heures et demie, pour examiner les questions suivantes :

1° Demande de secours en faveur des victimes de St-Claude (Jura); 2° Institution des sourdes-muettes de Lille; demande de Bourse; la jeune Millescamps; 3e Bureau de bienfaisance; budget primitif de 1891; 4e Mont de piété; budget primitif de 1891; 5e Refuge de nuit; demande d'un local; 6e Demande de pension formée par la veuve de l'ancien agent de police Droulez; 7e Abonnement des brasseurs; projet de convention pour les années 1891 et 1892; 8e Demande de garnison; Communication.

L'adjudication des fournitures pour les hospices de Roubaix. — Lundi, à neuf heures du matin, a eu lieu à l'hôtel-de-Ville, l'adjudication des fournitures pour les hospices de Roubaix, pendant l'année 1891. Elle était présidée par M. Leloire, président de la commission des hospices, assisté de trois administrateurs MM. François Roussel, Béghin-Bonnave et Delporte-Bayart. Voici les résultats:

VIANDES (bœuf, veau ou mouton). — Deux soumissionnaires : MM. Jules Leclercq, boucher à Roubaix, qui a offert 1 fr. 43 c. comme prix du kilog, et M. A. Bal, boucher à Roubaix, 1 fr. 44 c. M. Jules Leclercq a été déclaré adjudicataire.

CŒURS. — Trois soumissionnaires : MM. P. Tapis, 72 fr. le mille; Charles Trenteseaux, de Tourcoing, 70 fr. le mille; Louis Trenteseaux, de Tourcoing, 67 fr. 80 le mille. M. le président fait observer que l'administration des hospices ayant eu à se plaindre du fournisseur de beurre, M. Louis Trenteseaux pour l'année courante, elle ne lui accorde pas la faculté de soumissionner. C'est M. Charles Trenteseaux qui est déclaré adjudicataire.

LAIT. — Quatre soumissionnaires : MM. Henri Delecroix, de Wasquehal, 18 c. le litre; Leveugle, de Tourcoing, 17 c. 1[2 le litre ; Jean-Baptiste Lécroart, de Roubaix, 17 c. 99 millièmes le litre ; Lepers, de Bondues ; celui-ci ayant donné lieu à de nombreuses réclamations pendant l'année 1890, étant fournisseur des hospices, n'est plus admis à soumissionner. En conséquence, M. Leveugle est déclaré adjudicataire.

LAIT BATTU. — Deux soumissionnaires : M. Victor Leclercq, de Croix, 15 centimes les 4 litres et Mme veuve Dhal, de Tourcoing, 4 centimes le litre. Adjudicataire : M. Victor Leclercq.

BEURRE. — Trois soumissionnaires : MM. Tapis, de Roubaix, 2 fr. 37 le kilog ; Charles Trenteseaux, de Tourcoing, 2 fr. 42 le kilog et Dewever, de Tourcoing, 2 fr. 37 le kilog. Deux soumissionnaires ayant offert le même prix, on procède à un second tour. M. Dewever n'étant pas présent, c'est M. Tapis qui a été déclaré adjudicaire au prix de 2 fr. 36 le kilog.

AMIDON. — Quatre soumissionnaires : MM. Buridan de Roubaix, 43 fr. 42 les cent kilogs ; Bossut, de Roubaix, 44,45; Lainé, de Lille, 44,40 ; Lecomte, de Roubaix, 44,39 ; M. Buridan a été déclaré adjudicataire.

CAFÉ. — Un seul soumissionnaire : M. Buridan, de Roubaix, 4 fr. 48 le kilog.

CHICORÉE. — Cinq soumissionnaires : MM. Buridan, de Roubaix, 39 fr. 88 les 100 kilogs ; Sagard, de Roubaix, 30,49 ; Lefebvre, de Roubaix 28,50; Lecomte, de Roubaix, 29,89 ; Dendievel, de Roubaix, 28,75 ; M. Lefebvre est adjudicataire.

CRISTAUX. — Quatre soumissionnaires : MM. Buridan de Roubaix, 9 23 les 100 kil.; Bossut de Roubaix, 9,10; Dendievel de Roubaix, 9,36; Lainé de Lille, 10,40 M. Bossut est adjudicataire.

FÉCULE. — Cinq soumissionnaires : MM Buridan de Roubaix, 42 fr. les 100 kil.; Bossut de Roubaix, 45; Lainé de Lille, 40; Lecomte de Roubaix, 39,89; Dendievel 34,50; ce dernier est adjudicataire.

FROMAGE. — Deux soumissionnaires : MM. Lambart, de Tourcoing, 1 fr. 30 le kilog., et Beuscart, de Mouveaux, 1 fr. 20. Ce dernier est adjudicataire.

HARICOTS. — Deux soumissionnaires : MM. Buridan, de Roubaix, 26,83 l'hectolitre et Lecomte, de Roubaix, 24.99; M. Lecomte est adjudicataire.

HUILE D'ŒILLETTE. — Trois soumissionnaires : MM. Buridan, 82 fr. 42 l'hectolitre; Bossut, 85 fr.; Plateau, de Lille, 85 fr., M. Buridan est adjudicataire.

POMMES DE TERRE. — Trois soumissionnaires : MM. Dewille, de Roubaix, 8 fr. 95 les 100 kilos; Prouvost, de Roubaix, 9,50; Marès, de Mouveaux, 8,17; ce dernier est adjudicataire.

PRUNES. — Un seul soumissionnaire : M. Buridan, à 1 fr. 08 le kilog.

RIZ. — Un seul soumissionnaire : M. Buridan à 42 fr. les 100 kilogs.

SAVON DIAPHANE. — Trois soumissionnaires : MM. Buridan 28,68 les 100 kilos ; Bossut, 28,40 ; Lainé de Lille, 31 fr.; M. Bossut est adjudicataire.

SAVON DE MARSEILLE. — Cinq soumissionnaires : MM. Buridan, 57,48 les 100 kilogs.; Bossut, 58 fr.; Dendievel, 56 fr.; Lecomte 59,45 et Lainé 51,80. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

SEL DE CUISINE. — Trois soumissionnaires : MM. Buridan, 17.28 les cent kilogs; Bossut, 16,30 ; Lainé 16,40; M. Bossut est adjudicataire.

SEL FIN. — Trois soumissionnaires : MM. Buridan 17.28, les cent kilogs; Bossut, 18,80 ; Lainé, 17,25; ce dernier est adjudicataire.

SUCRE BLANC. — Deux soumissionnaires : MM. Buridan, 112,08 les cent kilogs; Lecomte, 110,94: ce dernier est adjudicataire.

SUCRE CANDI. — Deux soumissionnaires : MM. Buridan, 123,48 les 100 kilogs ; Lecomte, 124,94 ; ce dernier est adjudicataire.

SUCRE VERGEOIS. — Un seul soumissionnaire : M. Buridan, 97,38 les 100 kilogs.

VINAIGRE. — Deux soumissionnaires : MM. Buridan, 21,58 les 100 litres ; Grau, de Tourcoing, 21,80 ; M. Buridan est adjudicataire.

BEIGE. — Trois soumissionnaires : MM. Rammaert-Sœte, 2,80 le mètre ; Lehembre, de Tourcoing, 2,69 ; Migeon Salembier, de Lannoy, 2,56 ; ce dernier est adjudicataire.

BONNETS DE COTON. — Trois soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0.35 c. la pièce; Rammaert-Sœte, 0.55; Lehembre de Tourcoing, 0.36; M. Rammaert-Jeu est adjudicataire.

BRILLANTÉ. — Quatre soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0.89 le mètre; Rammaert-Sœte, 0.80; Lehembre, 0.83; Migeon-Salembier, 0.73; ce dernier est adjudicataire.

CALICOT BLANC. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaset-Jeu, 0.68 le mètre; Rammaert-Sœte. 0.65; Migeon-Salembier, 0.62. Vion, 59; Lehembre, 0.60 ; M. Vion a été déclaré adjudicataire.

CALICOT POUR SUAIRES. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert Jeu, 0,54; Rammaert Sœte, 0,55; Vion, 0,49; Lehembre 0,50, et Migeon 0,48; ce dernier est adjudicataire.

COUVERTURES DE LAINE. — Cinq soumissionnaires: MM. Rammaert-Jeu, 16.90 la pièce; Tétard-Lainé, 15.10; Rammaert-Sœte, 17,50; Lehembre, 16,25; Migéon 16,19; ce dernier est adjudicataire.

COUTIL BLEU ET BLANC. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 1.04 le mètre ; Rammaert-Sœte, 0.95; Migeon, 087 ; Vion, 0.85 et Lehembre, 0.89. M. Vion a été déclaré adjudicataire.

CRETONNE BLANCHE. — Cinq soumissionnaires: MM. Rammaert-Jeu, 0.52 le mètre; Rammaert-Sœte, 0.53; Migeon, 0.55; Vion, 51 1[2; Lehembre, 0.68. M. Vion est adjudicataire.

CRETONNE ÉCRUE. (deux types). — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu 0.63 le mètre; Rammaert-Sœte, 0.63; Vion, 0.60; Lehembre 59 1[2. Pour le second type, M. Vion a été déclaré adjudicataire pour 0.39 le mètre.

CRETONNE POUR RIDEAUX. — Cinq soumissionnaires: MM. Rammaert-Jeu, 0,76 le mètre; Rammaert-Sœte, 0,73; Migeon, 0'72; Vion, 0,75; Lehemgre, 71 1[2; ce dernier déclaré adjudicataire.

DRAP BLEU. — Quatre soumissionnaires : MM. Vincent et fils, 5,28 le mètre ; Rammaer-Sœte, 6,10 ; Lehembre, 5,60 et Migeon, 5,05 ; ce dernier est adjudicaire.

INDIENNE. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert Jeu, 0,62 le mètre ; Rammaert-Sœte. 0,58 ; Migeon, 0,62 ; Vion, 0,59 et Lehembre, 57 3[4 ; ce dernier est adjudicataire.

LAINE (deux types). — Deux soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 5,98 et 6,98 le kilog et Lehembre, 5,60 et 5,65, le dernier adjudicataire.

LUSTRINE GRISE. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Sœte, 0,29 le mètre ; Rammaert-Jeu, 0,32; Vion, 0,28.7 ; Migeon, 0,30 et Lehembre, 0,30 ; M. Vion est adjudicataire.

LUSTRINE NOIRE. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0,58 c. le mètre; Rammaert-Sœte, 0,55; Vion, 0,57, Lehembre, 0,58; Migeon, 0,57. M. Rammaert-Sœte est adjudicataire.

MÉRINOS NOIR. — Quatre soumissionnaires : MM. Vion, 2,65 le mètre; Rammaert-Sœte, 2,90; Lehembre, 2,48; Migeon, 2,31. Ce dernier adjudicataire.

MOLLETON BLEU. — Trois soumissionnaires : MM. Rammaert-Sœte, 1,60 le mètre; Lehembre, 1,35; Migeon, 1,33. Ce dernier adjudicataire.

MOLLETON GRIS RAYÉ. — Trois soumissionnaires : MM. Rammaert-Sœte, 1,40 le mètre; Lehembre, 1,47; Migeon, 1,19. Ce dernier adjudicataire.

MOUCHOIRS DE COU. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0,49 c. la pièce ; Rammaert-Sœte, 0,65; Migeon, 0,43: Vion, 0,40, et Lehembre 0,425; ce dernier adjudicataire.

MOUCHOIRS D'INDIENNES, 2 types. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0,70 c. et 1 fr. 04 la pièce; Rammaert-Sœte, 0,80 et 0,90; Vion, 0,70 et 1,10; Lehembre, 0,665 et 1,04; Migeon, 0,67 et 1,02; adjudicataire, 1er type, Lehembre et 2e type, Rammaert-Sœte.

MOUCHOIRS DE POCHE, 3 types : 5 soumissionnaires, M. Rammaert-Jeu, 0 30, 0.37 et 0,25 la pièce ; Rammaert-Sœte. 0.25, 0.45, 0 25 ; Vien, 0.25, 0.20, 0.33 ; Lehembre, 0.275, 0.34, 0.22 ; Migeon, 0.24, 0.31, 0.22. Les 2 premiers types, M. Migeon est adjudicataire et M. Vion pour le troisième.

PILOU. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0,33 le mètre ; Rammaert-Sœte, 0,62 ; Vion, 0,595 ; Lehembre, 0,605 ; Migeon, 0,62. M. Vion adjudicataire.

TOILE BLANCHE : 3 types. — Cinq soumissionnaires MM. Rammaert-Jeu, 1,59 le mètre, 1,95 et 0,75; Rammaert Sœte, 1,69, 1,90, et 75 ; Leroy, 1 75, 1.14, et 0,74 Lehembre, 183, 1,87 et 0,69 ; Migeon, 1,47, 2,15 et 0,70 ; 1er type, M. Migeon adludicataire, 2e M. Leroy et 3e M. Lehembre.

TOILES DIVERSES. — Cinq soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 1.16, 0.76 1,06, 0,92, 0.83, 0,84 et 0 38; Rammaert-Sœte, 1,22, 0,90, 1,04, 0,95, 0.80, 0,85, 0,85, 0,46 ; Leroy, 1,01, 0,75, 0.69, 1.04, 0.87, 0 82, 0.79, 0.74, et 0,41 ; Lehembre, 1,09, 0.615, 1,06, 0,92, 0.82, 0 69, 0.82 et 0.41 ; Migeon, 1.0675, 0,68, 1,00, 0,90, 0,77, 0,85, 0.72, et 0,375. 1er Type adjudicataire, M. Leroy ; 2e, id., M. Migeon; 3e, id., M. Leroy ; 4e, id., M. Leroy; 5e, id., M. Leroy ; 6e, id., M. Vion.

CASQUETTES. — Quatre soumissionnaires : MM. Delporte, à 2 fr. pièce: Petit, 1.75 ; Segard, 1.55 ; Bourgeois, 1,50. Ce dernier adjudicataire.

BRAIES. — Deux soumissionnaires : MM. Gabreau, 2.75 l'hectolitre et Guyot, 2.60. Ce dernier adjudicataire,

CERCUEILS. — Deux soumissionnaires : MM. Desquennes, 4 fr. 95 le cercueil et Plancke-Soleil, 4.15. Ce dernier adjudicataire.

PHARMACIE. — L'adjudication pour la fourniture ou medicaments nécessaires pour l'année 1891 a donné les résultats suivants :

MM Donte et Cie, de Lille, offrent un rabais de 20,15 pour cent et Courtin, de Lille 25.10; ce dernier est déclaré adjudicataire.

L'adjudication des vins aura lieu ultérieurement.

L'adjudication des fournitures pour le Bureau de bienfaisance. — Lundi après-midi, a eu lieu l'adjudication, sous la présidence de M. Dhalluin, ces fournitures du Bureau de bienfaisance. En voici les résultats :

COUVERTURES : Cinq soumissionnaires : MM. Migeon-Salembier, 5 fr. 57 la pièce; J. Meurisse, 5.45; Rammaert-Soète, 5,60; et Rammaert-Jeu 5,80. M. J. Meurisse a été déclaré adjudicataire.

TOILE A PAILLASSE. — Quatre soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0,91 c. le mètre; Rammaert-Soète, 0,89; Migeon-Salembier, 87 1[2; Leroy-Dehaas, 0,897, M. Migeon-Salembier est adjudicataire,

TOILE DE FEMMES. — Quatre soumissionnaires : MM. Leroy-Dehaas, 0,697 le mètre; Rammaert-Soète 0,73; Migeon-Salembier 0,66 1[2; Rammaert-Jeu, 0,72; M. Migeon-Salembier est adjudicataire.

CRETONNE DE MÉNAGE. — Trois soumissionnaires : MM. Rammaert-Jeu, 0,56 le mètre; Jules Vion, 0,54; Migeon-Salembier, 0,47. Ce dernier est adjudicataire.

CRETONNE POUR HOMMES. — Quatre soumissionnaires : MM. Lehembre, 0,76 le mètre; Jules Vion, 0,66; Rammaert-Soète, 0,66 et Rammaert-Jeu, 0,72. Deux soumissionnaires ayant offert le même prix, il est procédé à un second tour : M. Jules Vion a offert 65,40 contre M. Rammaert Soète qui n'a offert que 65,50; il a, en conséquence, été déclaré adjudicataire.

VIANDES. — Un seul soumissionnaire : M. Jules Legrand, 1 fr. 44 le kil.

CARDEUILS. — Trois soumissionnaires : MM. Cornille Fennel, dont la soumission a été rejetée; Blanck Soleil, qui a offert 4.10 pour un cercueil et Dhuy, 4,50; M. Blanck-Soleil a été déclaré adjudicataire.

Au sujet de cette dernière fourniture M. Dhalluin a fait remarquer que de nombreuses plaintes ayant été formulées pour l'année écoulée, l'administration se montrerait très sévère à l'avenir et exigerait des soumissionnaires qu'ils se conforment strictement au modèle qui leur a été soumis.

Le « Choral Eiffel ». — Par arrêté du 12 novembre courant, M. le Préfet du Nord a autorisé la création à Roubaix, d'une société musicale dite *Choral Eiffel*.

Un vol rue du Vieil-Abreuvoir. — Une jeune fille de quinze ans, Julienne Braem, au service de M. Penchaud-Lefebvre, négociant en lingeries, rue du Vieil-Abreuvoir, a été surprise par ses patrons, dans la journée de dimanche, en flagrant délit de vol. Les faits remontaient à quelque temps déjà, mais jusqu'ici on n'avait pas de preuves. M. Penchaud détailla à l'agent de police Cochez, qui passait, tous les vols dont il avait été victime depuis quelques semaines. C'est ainsi qu'il avait constaté la disparition d'une paire de brillants évalués deux cents francs, d'une croix en or d'une valeur de cent francs, de mouchoirs, de linge, de foulards, de dès en argent, etc. etc. le tout estimé à environ cinq cents francs.

L'agent Cochez invita la jeune voleuse à le suivre au dépôt de sûreté ; celle-ci se démena au point qu'on dut employer la force. Interrogée sur les vols dont on l'accusait, la jeune bonne, pressée de questions, finit par avouer qu'elle était en effet coupable, mais que pour écarter tout soupçon, elle portait les objets volés chez sa sœur domestique chez M. Toulemonde-Dumoulin, rue Nationale à Tourcoing. L'enquête a démontré que Julienne Braem avait dit vrai. Elle a été écrouée à la prison de la rue Saint-Vincent-de-Paul, en attendant son transfert à la maison d'arrêt de Lille.

Un vol audacieux. — Une femme en journées, habitant la rue Bernard, Eugénie Verdonck, s'était rendue, dimanche après-midi aux Trois-Ponts, chez M. Louis Leburque, pour garder la maison pendant son absence. Elle profita de cette circonstance pour fouiller de fond en comble les armoires. N'ayant pas trouvé d'argent dans les meubles elle força la serrure d'une malle qui en contenait et s'empara d'une somme de trente francs. Trois billets de banque de cinquante francs ont été laissés de côté. Le coup fait, Eugénie Verdonck a disparu, et, le soir, elle n'est pas rentrée chez elle.

Une singulière affaire. — Lundi, au lever du jour, des agents trouvèrent, étendue au milieu de la rue d'Inkermann, une femme, âgée d'une trentaine d'années. Ils la questionèrent sans obtenir de réponse. Ils apprirent toutefois qu'elle habitait la rue du Long Mur, à Lille et qu'elle se nommait Eloise Bruguy. Comme elle paraissait souffrir beaucoup on la conduisit à l'Hôtel-Dieu où l'on constata qu'elle avait le bras droit fracturé. Cette femme ne veut fournir aucune explication.

Un homme blessé, rue de la Redoute. — Un tisserand de vingt ans, Victor Six, employé chez M. Lepoutre, rue de la Redoute, a reçu une blessure profonde au-dessus de l'arcade sourcilière en s'approchant trop près de la navette de son métier. Il a perdu beaucoup de sang, mais un docteur a assuré que la blessure n'offrait pas de gravité.

Une victime de l'ivresse. — Dans la nuit de dimanche à lundi, une femme étendue sur le trottoir de la rue Jacquart, faisait entendre des cris déchirants. C'était une personne qui avait fêté la dive bouteille. Elle se plaignait tant qu'on alla chercher un docteur. Celui-ci constata que Marie Verdiski — c'est son nom — s'était fracturée la jambe droite à deux endroits, avec, en outre, des contusions à la tête. Elle a été transportée d'urgence à l'Hotel-Dieu.

Wattrelos. — A l'occasion de la Sainte-Cécile, un banquet auquel tous les membres de la société *Philharmonique* sont invités aura lieu le lundi 24 novembre prochain, à cinq heures et demie du soir, au siège de la société chez M. L. Parent.

Le dimanche 23, la musique municipale, sous la direction de M. L.